



Sommaire

1. Embarquez avec nous pour le Rallye des Iles du Soleil

- 1.1 Grand Pavois Organisation
- 1.2 Notre objectif
- 1.3 Qui peut prendre part à l'aventure
- 1.4 Chef de bord (Aptitude)
- 1.5 Équipage
- 1.6 Parcours
- 1.7 Dates du Rallye des Iles du Soleil 2019

2. Inscription – Frais d'inscription

- 2.1 Modalités d'inscription
- 2.2 Montant de l'inscription pour les particuliers
- 2.3 Calendrier des paiements
- 2.4 Droit de rétractation – Frais d'annulation
 - 2.4.1 Droit de rétractation
 - 2.4.2 Frais d'annulation
- 2.5 Que comprennent les frais d'inscription
- 2.6 Ne sont pas inclus

3. Equipement spécifique Rallye des Iles du Soleil

- 3.1 Equipements spécifiques Rallye des Iles du Soleil - Matériel de communication

4. Matériel d'armement et équipements de sécurité

5. Responsabilité

6. Assurances

7. Départs retardés

8. Départs retardés dû au participant

9. Limite de temps

- 9.1 Présence aux ports de départ et d'arrivée

10. Règlement

RÈGLEMENT RALLYE DES ILES DU SOLEIL

(Règlement du 07 février 2019 pouvant donner lieu à des avenants)

1. Embarquez avec nous pour le Rallye des Iles du Soleil

1.1 Grand Pavois Organisation

C'est en 1973, que naît l'association Grand Pavois Organisation (GPO) avec la création du Grand Pavois La Rochelle, salon nautique international à flot. En 1998, GPO organise et accueille l'escale Rochelaise de la Whitbread. C'est un véritable succès qui conduira la Volvo Océan Race à revenir en 2002. Plusieurs autres événements s'enchaînent et se développent sous l'impulsion de GPO, qui propose une véritable expertise en matière de création et d'organisation d'événements nautiques. Parmi les événements gérés par GPO, citons :

- Le Grand Pavois La Rochelle (France – depuis 1973),
- Le Salon Nautique International à flot de Shenzhen (Chine – de 2009 à 2011),
- Le salon Nautique de la Métropole Aix-Marseille-Provence Les Nauticales de La Ciotat (France/de 2013 à 2020),
- Départ et arrivée de la Velux 5 Océans (2010 / 2011),
- La Transat 6,50 Charente-Maritime/Bahia (6 éditions de 2001 à 2011),
- Le Défi Atlantique 2003 (course qualificative pour le Vendée Globe 2004/2005) de Salvador de Bahia à La Rochelle,
- Le Grand Prix de Formule 1 motonautique de La Rochelle (2007 – France),
- Le Rallye des Iles du Soleil 2017, 2018...

1.2 Notre Objectif

Traversée de l'Atlantique entre l'île de La Palma (archipel des Canaries) et Marie-Galante (Iles de Guadeloupe) via Mindelo, à Sao Vincente au Cap-Vert, le Rallye des Iles du Soleil se veut être un rassemblement convivial et fédérateur de voiliers. L'événement n'est en aucun cas une compétition, car il s'agit de partager une aventure humaine tant personnelle qu'à plusieurs, avec pour valeurs la sécurité, la convivialité, la découverte et la passion...

Aucun classement sportif ne sera fait. En revanche, plusieurs prix pourront être attribués selon des critères non sportifs (par exemple : Plus belle photo en mer, plus grosse prise de pêche, bateau le plus élégant lors de l'arrivée...).

Le Rallye des Iles du Soleil aura lieu tous les ans.

1.3 Qui peut prendre part à l'aventure ?

Le Rallye des Iles du Soleil est ouvert aux voiliers habitables monocoques et multicoques d'une longueur hors-tout de plus de 10 mètres (nous consulter pour un voilier de plus petite taille).

Le Rallye des Îles du Soleil est ouvert à 50 bateaux.

Les bateaux admis devront :

- Être conçus et équipés pour le parcours en parfaite conformité avec la réglementation des Affaires Maritimes Françaises.

- Posséder un matériel de sécurité adapté à la navigation pratiquée (se reporter à la Division 240, Direction des Affaires Maritimes du Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie ainsi qu'au RIPAM rubrique «Matériel de sécurité obligatoire»).
- Conformes aux dispositions du règlement international pour prévenir les abordages en mer (feux de navigation, moyen de signalisation sonore...).
- Être équipés du matériel de sécurité et de communication supplémentaire défini par l'organisation (Art. 3).

Des contrôles aléatoires seront effectués sur chaque bateau par l'organisation au port de départ.

Tout équipement manquant ou ne fonctionnant pas devra être réparé ou remplacé, et présenté à l'organisation avant le départ.

L'organisation pourra exclure du rallye un bateau qui ne serait pas en conformité avec le règlement du Rallye.

Dans ce cas, les frais d'inscription ne seront pas remboursables.

1.4 Chef de bord (Aptitude)

Le Chef de bord (et si possible un équipier) devra avoir une expérience réelle de la navigation et connaissance pratique du matériel de sécurité et de communication.

Est entendu par Chef de bord, un membre de l'équipage responsable de la conduite du navire, de la tenue du journal de bord, du respect des règlements et de la sécurité des personnes embarquées.

Le Chef de bord déclare avoir les compétences requises.

1.5 Équipage

Le nombre de personnes à bord comprises dans les droits d'inscription est fixé à 2 avec, au minimum, 2 adultes présents par bateau. Le nombre maximum est déterminé par la plaque CE constructeur du bateau.

Les enfants sont admis à participer au Rallye à partir de l'âge de 5 ans révolus à la date du départ (pour un enfant de moins de 5 ans nous consulter). L'enfant mineur devra agir sous la responsabilité et avoir l'autorisation du représentant légal investi de l'autorité parentale ou des 2 parents en cas d'autorité parentale partagée.

Au minimum, 1 membre de l'équipage (skipper ou second) aura obligatoirement suivi un stage de sécurité/survie (type World Sailing de moins de 5 ans) et PSMer. GPO conseille qu'un deuxième membre de l'équipage soit également qualifié PSMer.

Tous les membres de l'équipage, français ou étrangers devront être titulaires d'une licence club «compétition *» délivrée par la FFVoile valable pour la période totale du Rallye.

Celle-ci inclut une assurance RC (voir détail sur le site FFVoile)

- Une licence club Jeune «compétition *» FFVoile pour les enfants âgés de 5 à 18 ans coût 28,50 €.
- Une licence club Adulte «compétition *» FFVoile pour les autres coûts 57 €.

(* Le terme «compétition » peut évoluer en fonction des dispositions prises par la FFVoile)

En qualité de club affilié à la FFVoile, GPO peut délivrer des licences.

Plus d'informations sur la licence FFVoile :

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurance/documents/FFV_licence_club_2019.pdf

<http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurances.asp>

Chaque membre d'équipage (ou son représentant pour les enfants mineurs) devra avant le départ :

- Compléter la fiche d'inscription au Rallye des Iles du Soleil.
- Fournir au médecin du rallye le questionnaire médical signé de son médecin.
- Fournir à Grand Pavois Organisation le certificat médical défini par la FF Voile
- Etre en règle avec les autorités Française, Espagnole et Cap-Verdienne.
- Posséder des papiers d'identité valable pour les pays fréquentés et pour la durée du Rallye.

1.6 Parcours

Le Rallye des Iles du Soleil 2019 partira de Marina La Palma (située à Santa-Cruz de La Palma, sur l'île de La Palma aux Canaries) et reliera Marie-Galante (Iles de Guadeloupe) avec une escale à Mindelo sur l'île de Sao-Vicente (Cap-Vert).

1.7 Dates du Rallye des Iles du Soleil 2019

- 23/31 mars 2019 : Rassemblement proposé aux Nauticales de La Ciotat pour les participants
- 18/23 septembre 2019 : Rassemblement proposé au Grand Pavois La Rochelle, pontons gratuits aux participants.
- Du lundi 28 octobre au dimanche 3 novembre 2019 : Présence des bateaux à Marina La Palma (située à Santa-Cruz de La Palma, sur l'île de La Palma aux Canaries) pontons gratuits aux participants
- Dimanche 3 novembre 2019 à 11 h (locale): Départ du Rallye des Iles du Soleil
- Départ de Mindelo (Cap-Vert), le vendredi 15 novembre 2019 à 11 h (locale)
- Arrivée et mouillage à Marie-Galante (Guadeloupe)
- Soirée de clôture du Rallye des Iles du Soleil 2019 à Marie-Galante (date à déterminer)

2. Inscription – Frais de participation

2.1 Modalités d'inscription

Les inscriptions seront reçues par GPO à l'adresse mail suivante : ilesdusoleil@grand-pavois.com

Ou par courrier simple à l'adresse suivante :

**GRAND PAVOIS ORGANISATION
RALLYE DES ILES DU SOLEIL
Avenue du Lazaret, Port des Minimes,
17042 La Rochelle Cedex 1 / France**

Chaque participant devra remplir la fiche d'inscription au Rallye des Iles du Soleil.

Le Chef de bord devra reconnaître avoir lu et accepté le présent Règlement.

2.2. Montant de l'inscription* – Bateau de propriétaire

Le montant de l'inscription varie en fonction de la taille du bateau et, du nombre d'équipiers :

- De 10 mètres à 14,99 mètres : **2 000 € HT soit 2 400 € TTC**
- De 15 mètres à 19,99 mètres : **2 250 € HT soit 2 700 € TTC**
- De 20 mètres et plus: **2 500 € HT soit 3 000 € TTC**
- Bateaux de moins de 10 mètres : nous consulter

**Conditions Chantiers Partenaires (nous consulter)*

Ce forfait inclut la participation de 2 personnes à bord.

En complément :

- Equipier supplémentaire de plus de 15 ans à la date du départ 350 € TTC.
- Les enfants de 5 à 14 ans sont acceptés sans frais supplémentaires.

Ces tarifs sont valables pour une inscription avant le 30 juin de l'année du départ.

2.3 Calendrier des paiements

- Un acompte de 30% sera réglé à l'inscription.
- Un second acompte de 40% sera réglé au plus tard le 30 juin 2019.
- Le solde, soit 30% devra être réglé au plus tard le 30 septembre 2019.

Le règlement sera effectué en €uros par virement bancaire ou par chèque bancaire.

Adresse :

**GRAND PAVOIS ORGANISATION
RALLYE DES ILES DU SOLEIL
Avenue du Lazaret,
Port des Minimes,
17000 La Rochelle / France**

Virement :

**CRMM DU LITTORAL DU SUD OUEST
IBAN : FR76 1716 9407 1022 3090 0201 612
BIC : CCBPFRPP169 2.4 Droit de rétractation**

Libellé du virement :

**Votre Prénom et NOM – Le NOM du Bateau
Acompte inscription RALLYE DES ILES DU SOLEIL 2019**

2.4 Droit de rétractation – Frais d'annulation

- 2.4.1 – Droit de rétractation

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants disposeront d'un délai de quatorze jours, à compter de l'envoi du bulletin d'inscription, pour exercer leurs droits de rétractation, sans avoir à justifier d'un motif, ni à supporter de pénalités, en dehors des frais de retour.

- 2.4.2 – Frais d'annulation

Préalablement à l'inspection des bateaux prévus avant le départ et en cas de rejet de la demande d'inscription par GPO, les frais d'inscription seront remboursés aux participants.

Si GPO refuse de donner le départ à un bateau en raison de la non-conformité avec le règlement du Rallye, les frais d'inscription ne seront pas remboursables.

À l'issue du délai de rétractation, l'annulation par un équipage de sa participation n'entraînera pas la restitution des sommes versées.

Cas de force majeure : Si pour des raisons médicales majeures, de type opératoires, justifiées par certificat médical, le propriétaire du voilier inscrit au Rallye des Iles du Soleil ne pouvait pas prendre le départ à Marina La Palma, Grand Pavois Organisation remboursera les frais d'inscription diminuée d'une retenue de 15% du montant total pour frais de dossier.

2.5 Que comprennent les frais d'inscription ?

- Un référent GPO à votre disposition pour répondre à vos questions (de la préparation à la date de fin du Rallye des Iles du Soleil),
- Présence d'un Directeur de Croisière pendant toute la durée effective du Rallye des Iles du Soleil,
- Médicalisation du Rallye des Iles du Soleil avec présence d'un médecin à Marina La Palma et possibilité de consultation à distance pendant la durée de la traversée,
- Contrôle des éléments de sécurité à Marina La Palma par GPO,
- Accueil gratuit à Marina La Palma du lundi 28 octobre au dimanche 3 novembre 2019,
- Accueil gratuit au mouillage à l'escale de Mindelo (Cap-Vert). Option payante pour l'accès à la Marina,
- Accueil des bateaux et célébration de chaque arrivée à Marie-Galante,
- Mouillages gratuits «surs et adaptés» à Marie-Galante,
- Accueil de l'équipage à la soirée d'avant-départ sur l'île de La Palma,
- Accueil de l'équipage à la soirée Escale à Mindelo, au Cap Vert,
- Accueil de l'équipage à la soirée de Remise des prix à Marie-Galante,
- Mise en place d'une balise de positionnement à bord de chaque bateau participant (une caution de 800 € vous sera demandée à la mise en place de la balise et restituée à sa dépose),
- Suivi des positions satellites, (actualisé 4 fois/jour) et publications quotidiennes sur le site officiel du Rallye des Iles du Soleil,
- Envois quotidiens :
 - d'un bulletin météo de la zone,
 - d'un relevé de positions de la flotte aux formats ADRENA et MAXSEA T0 (selon versions des programmes)
 - des news de la flotte...
- Briefings skippers détaillés à Marina La Palma avant le départ : météo, sécurité, médical, communication...
- Accès aux tarifs privilégiés des partenaires techniques du Rallye des Iles du Soleil,
- Espaces réservés pour votre bateau sur les pontons des Nauticales de La Ciotat et du Grand Pavois La Rochelle,
- Signalétique de reconnaissance à la participation du Rallye (exemple : pavillons, adhésifs de coque...).

2.6 Ne sont notamment pas inclus :

- Les frais d'escale, quelle que soit la marina, en dehors des périodes de gratuité, déterminées au paragraphe 2.5,
- Les frais de carburant,
- Les frais d'approvisionnement,
- Les frais de communication à terre ou en mer,
- Les frais d'intervention de secours en cas de besoin,
- Les frais d'amarrage dans un port différent que celui indiqué par l'organisateur,
- Les frais médicaux des participants,
- Toutes dépenses personnelles des participants,
- Les frais d'assurance des bateaux...

Liste non exhaustive, par extension tout ce qui n'est pas décrit au paragraphe 2.5, reste à la charge des participants.

3. Equipements spécifiques Rallye des Iles du Soleil

(Se référer à l'article 1.3 du Règlement).

Tous les équipements devront fonctionner correctement, être facilement accessibles, et être de type, taille et capacité nécessaire et adéquate pour l'usage prévu et par rapport à la taille du bateau.

En complément de la division 240 :

- Le radeau de survie sera de type 1>24H à jour des révisions (le carnet de suivi devra être présenté)
- Moteur en état de marche adapté à la taille du navire,
- Autonomie en carburant assurant 60 h de fonctionnement,
- Jeu de batteries appropriées solidement arrimées,
- Une caisse d'outillage de base,
- Des pièces de rechange pour le moteur, la pompe à eau, l'alternateur :
 - courroies,
 - filtres,
 - turbine de pompe à eau,
 - huile,
 - liquide de refroidissement,
 - système de réamorçage.
- Une réserve d'huile pour les circuits hydrauliques du bord,
- Une grand-voile avec 2 bandes de ris au minimum ou sur enrouleur (dans le cas d'un enrouleur le skipper doit s'assurer du bon fonctionnement du système de secours),
- Un tourmentin ou une voile d'avant adaptée, solidaire de l'étai ou gréé sur son propre étai,
- Un kit de réparation de voile,
- Un couteau accessible dans le cockpit,
- Une disqueuse (sur batterie de préférence) ou une cisaille adaptée pour couper les haubans,
- Un système de fermeture de la descente (avec dispositif de verrouillage sécurisé et possibilité d'ouverture depuis l'intérieur),
- Un système de remontée à bord fonctionnel,

- Une réserve d'eau douce représentant au minimum 75 L par personne ou un dessalinisateur (dans ce cas une réserve complémentaire et vivement conseillée 25 L par personne),
- Une barre de secours,
- Une ligne de vie de chaque côté du pont,
- Un point d'ancrage solide des harnais dans le cockpit,
- Une pompe d'assèchement accessible du cockpit,
- Un plan de rangement du matériel de sécurité,
- Une corne de brume,
- Un jeu de feux de route de secours,
- Une brassière de sauvetage supplémentaire,
- Des cartouches de rechange en nombre suffisant si les brassières de sauvetage sont à gonflage automatique par percussion,
- Un flash light par personne qu'il est fortement conseillé de porter sur soi en permanence,
- Une couverture ignifuge,
- Un réflecteur radar passif,
- Un pavillon Q,
- Les pavillons de courtoisie (Espagne, Cap-Vert et France),
- Deux seaux solides munis de leur bout d'amarrage,
- Equipement de plongée (combinaison, masque et tuba) pour intervention éventuelle,
- Un sac ou bidon d'abandon étanche, facilement mobilisable depuis l'extérieur, contenant, à titre d'exemple et en plus des éléments présents dans le radeau de survie :
 - une ancre flottante,
 - de l'eau en petits conditionnements,
 - des flash-lights supplémentaires,
 - trois fusées à main rouge supplémentaires,
 - deux fusées-parachutes rouges supplémentaires,
 - une lampe torche étanche avec ses piles,
 - un manuel de survie,
 - du matériel de pêche,
 - un miroir de signalisation,
 - des rations de survie,
 - des sacs plastiques solides,
 - des sifflets,
 - des vêtements chauds,
 - la VHF portable avec ses piles ou batteries,
 - le GPS portable étanche, chargé, avec une batterie et des piles recharges,
 - Une PLB dûment enregistrée
 - une trousse médicale de secours réduite (contenu défini par le médecin du Rallye des Iles du Soleil).

3.1 Equipements spécifiques Rallye des Iles du Soleil Matériel de communication

Chaque bateau devra être équipé au minimum de :

- La balise de suivi fournie par GPO,
- Un matériel capable de recevoir et d'émettre des emails en mer,
- Un téléphone satellite de type Iridium avec antenne extérieure conseillée,
- Un pack de 150 « minutes » au minimum pour assurer les besoins de communication Iridium,
- Un Emetteur-Récepteur AIS de classe B,
- Un GPS avec alarme de l'homme à la mer.

Tous les matériels devront être en parfait état de fonctionnement.

4. Recommandations

En complément du matériel obligatoire et dans la mesure du possible, il est conseillé :

De posséder à bord :

- Un logiciel de navigation pouvant gérer les fichiers de position émis par l'organisation au format ADRENA et MAXSEA TO (selon versions des programmes)
- un alternateur et un démarreur de rechange (si installés sur le moteur depuis plus de cinq ans),
- Des fusées parachute blanc,
- Une balise personnelle de localisation par membre d'équipage du type SART AIS
- Une troisième bande de ris dans la grand-voile.

De prévoir :

- Qu'au minimum un deuxième membre de l'équipage ait suivi un stage de sécurité/survie (type World Sailing de moins de 5 ans) et PSMer.
- Un programme de stages de préparation vous sera proposé en option.

5. Responsabilité

Chaque participant déclare connaître les risques inhérents à tout sport à toute pratique intense de sport et avoir un suivi médical pour cette discipline, avant de s'inscrire au Rallye, toute participation intervenant sous sa seule et entière responsabilité. S'il est mineur, il a demandé assistance à ses parents ou à son représentant légal ou tuteur.

Le Chef de bord du bateau devra se déclarer apte à entreprendre une navigation hauturière et sera seul et l'exclusif responsable vis-à-vis des équipiers du bateau, ainsi que de l'organisation des décisions qu'il prendra en mer. Il sera également seul responsable des éventuelles avaries qui surviendraient à son bateau lors de sa participation au Rallye.

Chaque membre d'équipage adulte devra signer une déclaration avant le départ du Rallye des Iles du Soleil dégageant les organisateurs de toute responsabilité survenant suite à un accident qui pourrait arriver en relation avec le Rallye des Iles du Soleil et acceptant de les garantir contre toute mise en cause due à son bateau. De la même manière, le représentant légal ou tuteur d'un enfant mineur participant au Rallye devra signer une déclaration similaire.

Le propriétaire d'un bateau ou de son représentant légal est financièrement responsable du rapatriement d'un équipier vers son pays d'origine, quelle qu'en soit la raison.

Les skippers qui embarquent des passagers ou des équipiers payants seront les seuls responsables de la relation commerciale avec leurs équipiers et seront dans l'obligation de présenter une qualification spéciale pour conduire un navire avec passagers payants à bord.

Chaque skipper s'engage à hisser et à apposer sur son bateau la signalétique fournis (pavillons, adhésifs de coque...) par l'organisation et par ses partenaires au port de départ et au port d'arrivée. L'organisateur se réserve le droit d'interdire la publicité pour certains produits ou services, contraires à l'esprit du Rallye et aux lois en vigueur.

Le skipper s'engage à ne porter aucun recours contre l'organisateur et ses membres.

6. Assurances

Les bateaux devront être assurés, au minimum, en responsabilité civile et le skipper devra fournir une attestation à l'organisation stipulant la couverture acquise et valable pour les zones de départ/escale/arrivée et pour toute la période du Rallye des Iles du Soleil.

Il appartient au propriétaire de chaque bateau de souscrire une assurance « Dommages » pour les dégâts pouvant survenir durant la participation du Rallye des Iles du Soleil.

Il appartient à chaque participant de souscrire à une assurance individuelle s'il le juge utile (conseillé).

NB : La licence FFVoile inclus une assurance RC avec possibilité d'extension individuelle accident. Nous conseillons vivement que chaque membre de l'équipage souscrive à l'extension individuelle accident lié à la licence.

http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/assurance/documents/FFV_licence_club_2019.pdf

7. Départs retardés

En cas de force majeure, et notamment en cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisateur pourra décider du report de la date des départs du Rallye des Iles du Soleil (Canaries et Cap-Vert).

En cas d'annulation de l'épreuve pour raison de force majeure, l'organisateur s'engage à rembourser le montant de l'inscription au participant.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée aux organisateurs en cas de report, notamment concernant les frais de port.

Chaque skipper devra être présent aux briefings d'avant départ et devra signer une feuille de présence.

8. Départs retardés dû au participant

Tous les bateaux devront prendre les départs au maximum 30 minutes après l'heure officielle des départs du Rallye des Iles du Soleil.

Le skipper n'ayant pas pris un départ dans les limites accordées, doit informer immédiatement les organisateurs, des raisons de ce retard, de la durée prévue et de la nouvelle date et heure de départ programmées.

Le skipper a pour obligation de tenir informé l'organisation de tout changement de plan de navigation. Il devra donner les raisons de ce changement de plan et confirmer la nouvelle date et heure de départ, ainsi que la date estimée d'arrivée au l'escale au Cap-Vert et à Marie-Galante.

9. Limite de temps

En cas de modification de la date et/ou de l'heure des départs prévues (voir Art. 1-7), la date et l'heure limite pour finir le Rallye des Iles du Soleil ainsi que la nouvelle date de la soirée de clôture seront annoncées lors des briefings départs. Cette ETA sera basé sur une moyenne de 5 nœuds, mais pourra être adaptée en fonction des conditions météo rencontrées.

Le dispositif d'accueil des participants à Marie-Galante sera opérationnel jusqu'à la soirée de clôture du Rallye des Iles du Soleil.

Le skipper responsable du bateau doit informer par email ou téléphone satellite l'organisation si le bateau a relâché dans un port, s'il se dérouté de sa route normale, de tout événement à bord du bateau nécessitant d'en informer l'organisation et/ou s'il se retire du Rallye des Iles du Soleil. Si le fait de ne pas prévenir les organisateurs entraîne une opération de recherche et d'assistance inutile, le propriétaire du bateau sera tenu responsable du coût de l'opération. Le bateau qui n'a pas informé les organisateurs dans les 24 heures d'un arrêt non prévu sera considéré comme ayant enfreint le règlement et comme s'étant retiré du Rallye des Iles du Soleil.

9.1 Présence aux ports de départ et d'arrivée

Le bateau et son équipage devront, être présents au port de départ du 28 octobre au 3 novembre 2019 et au port d'arrivée jusqu'à la soirée de clôture. En cas d'empêchement, un accord préalable devra être conclu avec l'organisateur du Rallye.

10. Règlement

Les organisateurs se réservent le droit de modifier les règles, le règlement et les conditions de participation. Des instructions de croisière seront communiquées avant la date de départ et pourront apporter quelques informations et/ou modifications de certains points de règlement.

Toute réclamation devra être adressée par courrier recommandé à l'adresse de GPO figurant ci-dessus et préciser le motif de la contestation, en joignant tout justificatif de la demande.

Aucune contestation ou réclamation afférente au Rallye ne sera prise en compte par oral.

De la même manière, aucune contestation ou réclamation afférente au Rallye des Iles du Soleil ne sera prise en compte par écrit après un délai de 30 jours à compter de la clôture du Rallye.

Le règlement du Rallye des Iles du Soleil est régi pour son interprétation et son exécution par le droit français.

En cas de traduction, le texte Français prévaudra.

PARTENAIRES MAJEURS

MAJORS PARTNERS



PARTENAIRES TEAM

TEAM PARTNERS



PARTENAIRES EQUIPAGE & FOURNISSEURS OFFICIELS

CREW PARTNERS & OFFICIALS SUPPLIERS





ET AVEC LE SOUTIEN DE
AND WITH THE SUPPORT OF



TOUTES LES INFORMATIONS SUR :
FOR MORE INFORMATION, CHECK:

www.rallye-ilesdusoleil.com

 RallyeIlesDuSoleil
  @IlesduSoleil